

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 19

✉ domaine.public2@aytre.fr

Affaire suivie par : LM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté temporaire n° 25-AT-0107
Portant réglementation de la circulation**

RUE DU PETIT VERSAILLES et VOIE COMMUNALE DES RIPPAUX



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'autorisation de voirie n° 25-AV-0133 en date du 08/04/2025 par laquelle SOMELEC - La Rochelle demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Karl EGLO obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- Réseaux aérien ou souterrains ou branchement - GDF et Réalisation de tranchées ou fonçage du 13 au 21 RUE DU PETIT VERSAILLES et 2Q VOIE COMMUNALE DES RIPPAUX

CONSIDÉRANT que des travaux SONDAGE rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/04/2025 au 05/05/2025 RUE DU PETIT VERSAILLES et VOIE COMMUNALE DES RIPPAUX

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

ARTICLE 1 :

À compter du 17/04/2025 et jusqu'au 05/05/2025, RUE DU PETIT VERSAILLES, du 13 jusqu'à la RUE SALVADOR ALLENDE et 2Q VOIE COMMUNALE DES RIPPAUX, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. La circulation est alternée par B15+C18. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOMELEC - La Rochelle.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 08 avril 2025

Tony LOISEL

Monsieur le Maire



DIFFUSION:

- SOMELEC - La Rochelle
- Monsieur le Maire
- DDSP
- Responsable Police Municipale

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.